

BUDGET PRINCIPAL

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2019

I. Contexte général

L'année 2018 a vu le maintien des montants de dotations de l'Etat. La commune a ainsi pu stabiliser sa capacité d'autofinancement. La loi de finance 2019 présente une stabilisation des concours aux collectivités locales. C'est pourquoi le budget 2019 tient compte dans son approche prospective du contexte global. Il est adossé à la réalisation d'une analyse prospective financière et au planning pluriannuel de travaux élaboré pour la durée du mandat, ce dernier touchant à sa fin en raison de la proximité des échéances électorales locales prévues pour 2020.

La population de la Commune, au 1^{er} janvier 2019 est de 7.067 habitants.

Les derniers éléments socio-démographiques connus sont ceux de 2017 :

Données socio-démographiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	6.954 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	4.005			
Part des foyers non imposables	65,0 %	56,2 %	56,9 %	56,6 %
Revenu fiscal moyen par foyer	20.760	25.700	25.337	26.461

(source AEF de la DGFIP)

Le dernier produit des impôts connu est celui de l'année 2017 :

Produits des impositions	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH et THLV et THRS, GEMAPI, GEMAPILV)	1.898.356	273	357	353	326
-> dont produits TH+ GEMAPI au profit de la commune	1.195.071	172	207	224	201
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	2.241.570	322	378	296	285
-> dont produits FB au profit de la commune	2.167.429	312	367	279	261
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	102.339	15	9	11	10
-> dont produits FNB au profit de la commune	93.560	13	8	10	9
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	18.099	3	2	2	1

(source AEF de la DGFIP)

II. Priorités du Budget

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement et maintenir un montant de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la Commune.

Il convient également de préciser que le Budget Primitif 2019 est établi avant le vote du Compte Administratif 2018, ce qui implique donc que les résultats 2018 ainsi que les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes ne seront affectés qu'au Budget Supplémentaire 2019.

III. Détail des sections

1. Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 6.627.470,00 €, pour mémoire, elle était de 6.654.570,00 €, au Budget Primitif 2018.

1.1 Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2019 (soit -0,41 %), se répartit de la façon suivante :

Chapitre	BP 2018	BP 2019	Variation en €
013 – Atténuations de charges	33 000 €	33 000 €	0 €
70 – Produits des services	204 680 €	201 480 €	-3 200 €
73 – Impôts et taxes	4 572 400 €	4 626 470 €	+54 070 €
74 – Dotations et participations	1 612 432 €	1 555 460 €	-56 972 €
75 – Autres produits de gestion courante	137 498 €	115 860 €	-21 638 €
77 – Produits exceptionnels	9 500 €	5 500 €	-4 000 €
042 – Opérations d'ordre	85 060 €	89 700 €	+4 640 €
TOTAL	6 654 570 €	6 627 470 €	-27 100 €

L'augmentation du chapitre 73 est due à l'estimation des bases fiscales pour 2019 (+1,2% pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti et +0,5% pour la taxe sur le foncier non bâti) et du FPIC qui a été revu à la hausse en 2018.

La diminution des recettes au chapitre 74 s'explique par l'arrêt des TAP et donc des subventions qui étaient versées par les divers organismes. De plus, les crédits, pour la part cible de la Dotation de Solidarité Rurale, ont été inscrits pour moitié par rapport à l'exercice précédent.

1.2 Dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2019 (soit +0,71 % sans le virement à la section d'investissement), se répartit de la façon suivante :

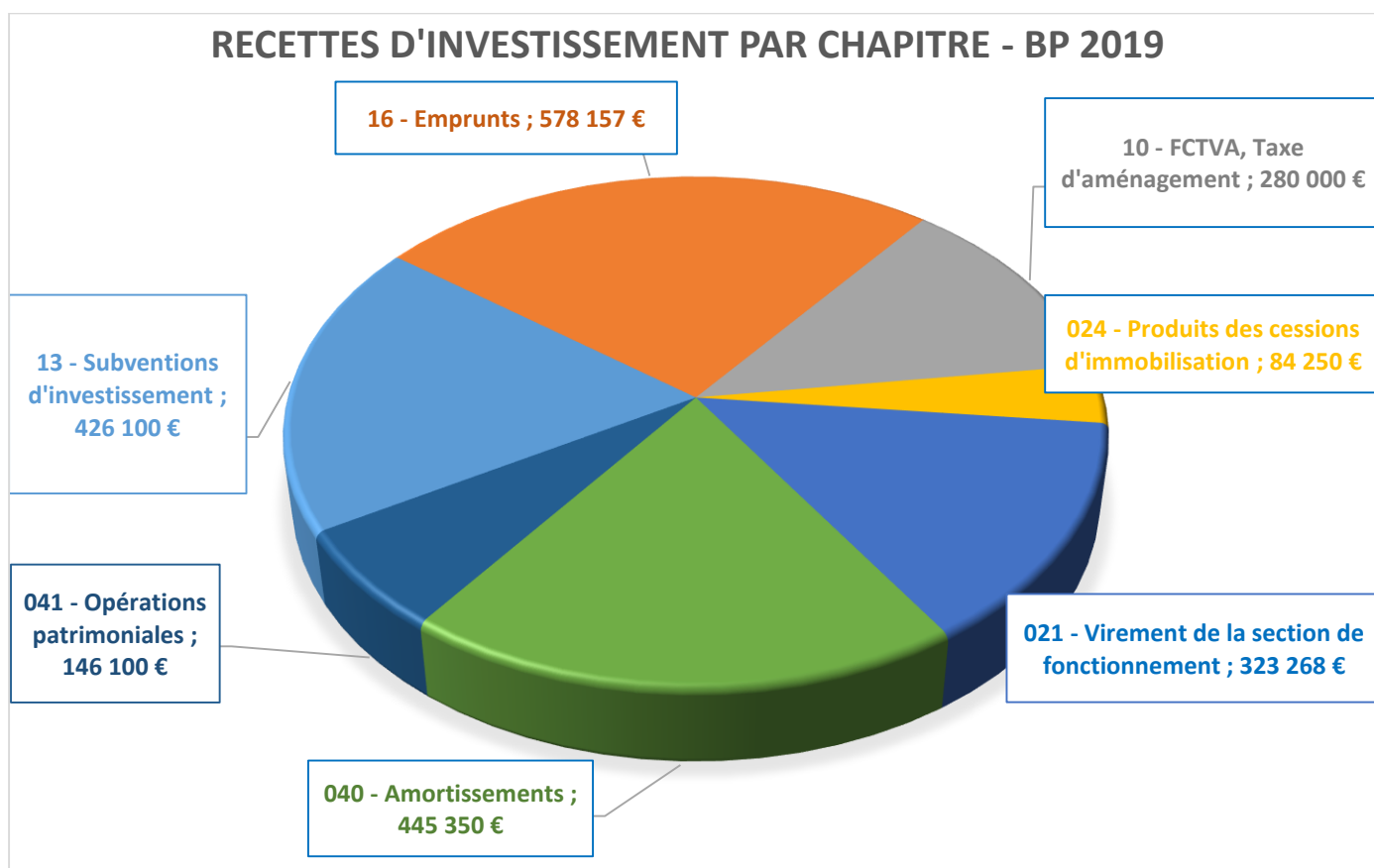
Chapitre	BP 2018	BP 2019	Variation en €
011 – Charges à caractère général	1 511 096 €	1 547 137 €	+36 041 €
012 – Charges de personnel	3 461 805 €	3 488 530 €	+26 725 €
65 – Autres charges de gestion courante	697 685 €	667 185 €	-30 500 €
66 – Charges financières	133 600 €	129 500 €	-4 100 €
67 – Charges exceptionnelles	6 500 €	6 500 €	0 €
022 – Dépenses imprévues	20 000 €	20 000 €	0 €
042 – Opérations d'ordre	429 310 €	445 350 €	+16 040 €
Sous-total	6 259 996 €	6 304 202 €	+44 206 €
023 – Virement à la section d'investissement	394 574 €	323 268 €	-71 306 €
TOTAL	6 654 570 €	6 627 470 €	-27 100 €

Dans le chapitre 65, les dépenses liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ont été supprimées suite au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes Aunis Sud. De plus, le mode de calcul de la contribution à verser au SDIS a été revu et se voit majorée de 16.000 € en 2019.

2. Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 2.283.225,00 €.

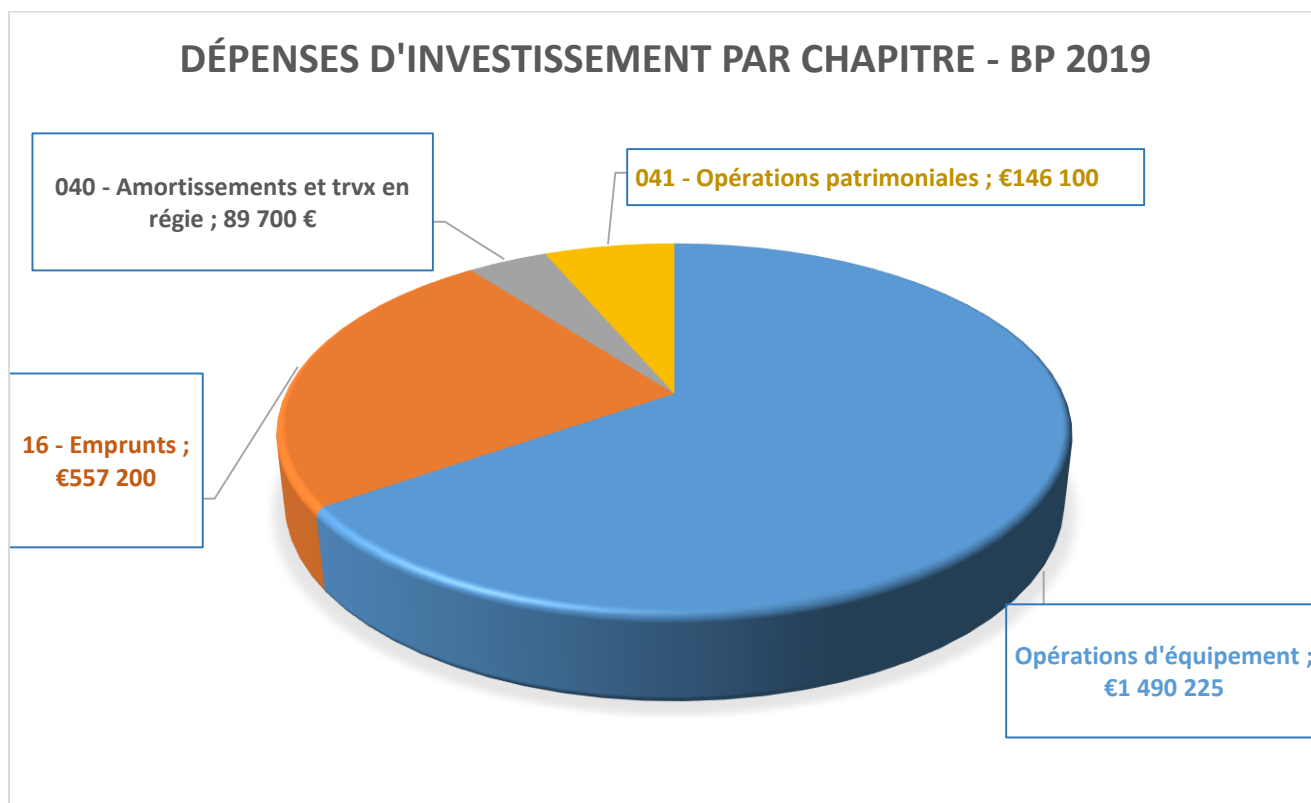
2.1 Recettes d'investissement



Les recettes sont constituées par :

- Le FCTVA qui est estimé à 200.000 €,
- Le montant de la Taxe d'Aménagement pour 80.000 €,
- Les recettes d'amortissement pour 445.350 €,
- Les subventions liées aux opérations d'investissement :
 - Subvention pour la dépollution de la friche industrielle située avenue de la gare :
 - au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (135.400 €),
 - de l'ADEME (31.200 €),
 - Subvention pour l'aménagement du parking du Château :
 - au titre de la DETR (61.500 €),
 - du Département (170.000 €),
 - du Fonds de Répartition du Produit des Amendes de Police (12.000 €),
 - Subvention pour la réfection des remparts (DRAC et Département) pour 16.000 €,
- La vente de trois terrains (84.250 €),
- Un emprunt d'équilibre à hauteur de 578.157 € qui sera ajusté lors du vote du Budget Supplémentaire lorsque les résultats de 2018 seront connus.

2.2 Dépenses d'investissement



Les principaux projets de l'année 2019 sont :

- Extension du cimetière saint Pierre pour 37.000 €,
- Mise aux normes PMR de divers bâtiments pour 21.000 €,
- Réfection des sanitaires de l'école Jean Jaurès pour 50.000 €,
- Dépollution de la friche industrielle située avenue de la gare (Poyaud) pour 250.000 €,
- Matériels informatique dans les écoles pour 12.000 €,
- Renouvellement de logiciels et matériels informatiques pour 10.000 €,
- La dernière partie de remparts pour 50.000 €,
- La dernière tranche des travaux d'aménagement du parking du Château pour 392.000 €,
- Aménagement de diverses rues pour 353.000 €,
- Aménagement du parking près de la médiathèque pour 27 000 €,
- Réfection de la cour de l'école Jean Jaurès pour 30.000 €,
- Réfection de la maison VRET en vue de l'ouverture d'une guinguette à l'été 2019 (28.000 €).

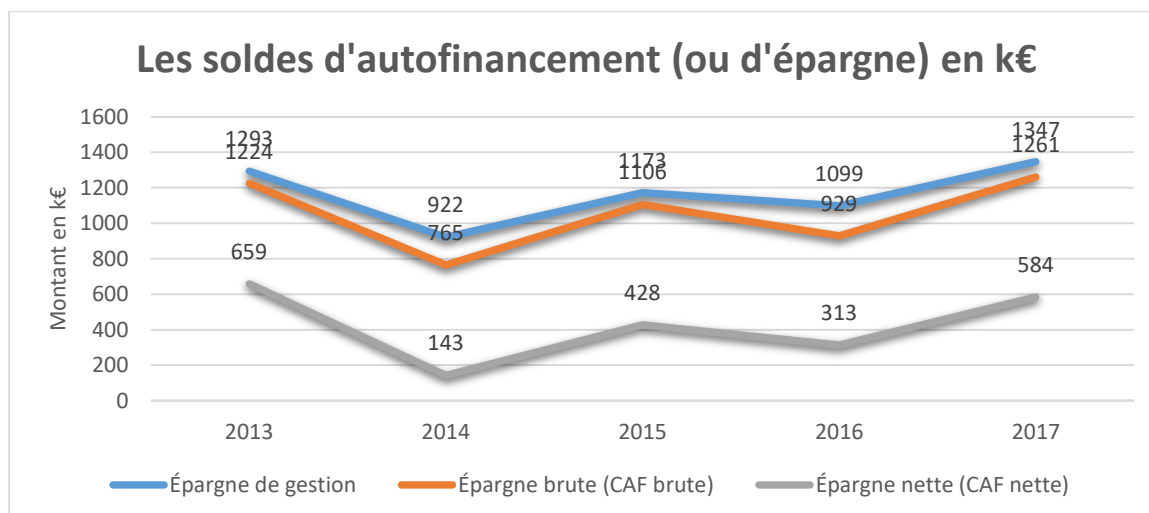
IV. Budgets consolidés

BUDGET	SECTION	2017	2018 (Dépenses)	2019
Principal	Fonctionnement	6 535 902	6 654 570	6 627 470
	Investissement	3 462 375	3 094 315	2 283 225
Marché Couvert	Fonctionnement	70 073	77 033	79 408
	Investissement	37 553	39 198	38 643
Lotissement le Pérot	Fonctionnement	35 710	186 000	504 990
	Investissement	33 700	179 850	422 290
Lotissement le Poitou 2	Fonctionnement	244 420	120 825	40 010
	Investissement	122 200	56 135	40 000
SOUS-TOTAL BUDGETS M14		10 541 933	10 407 926	10 036 036
Assainissement	Exploitation	285 610	261 610	272 800
	Investissement	421 910	413 110	292 650
Camping	Exploitation	10 335	10 550	10 660
	Investissement	5 170	5 170	5 170
SOUS-TOTAL SPIC (M49 & M4)		723 025	690 440	581 280
TOTAL GENERAL		11 264 958	11 098 366	10 617 316

En 2019, tous les budgets sont équilibrés.

V. Épargne brute et épargne nette

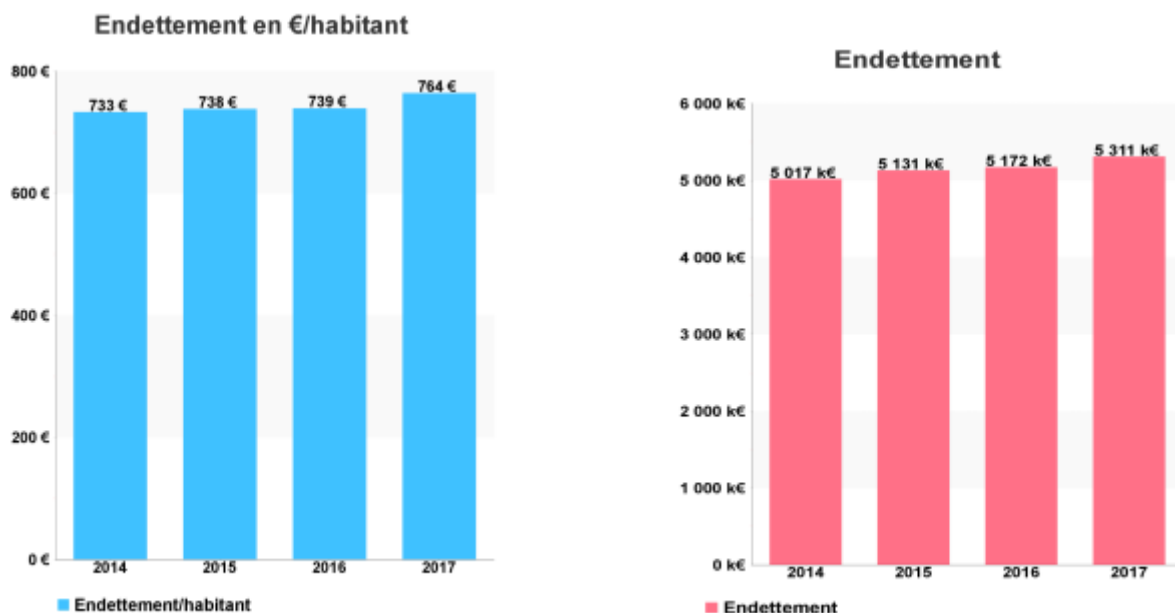
La capacité d'autofinancement (CAF) est un enjeu majeur pour permettre à notre commune de réaliser des investissements conséquents et maintenir l'attractivité de la cité. La CAF de la commune se maintient, mais la situation demeure fragile.



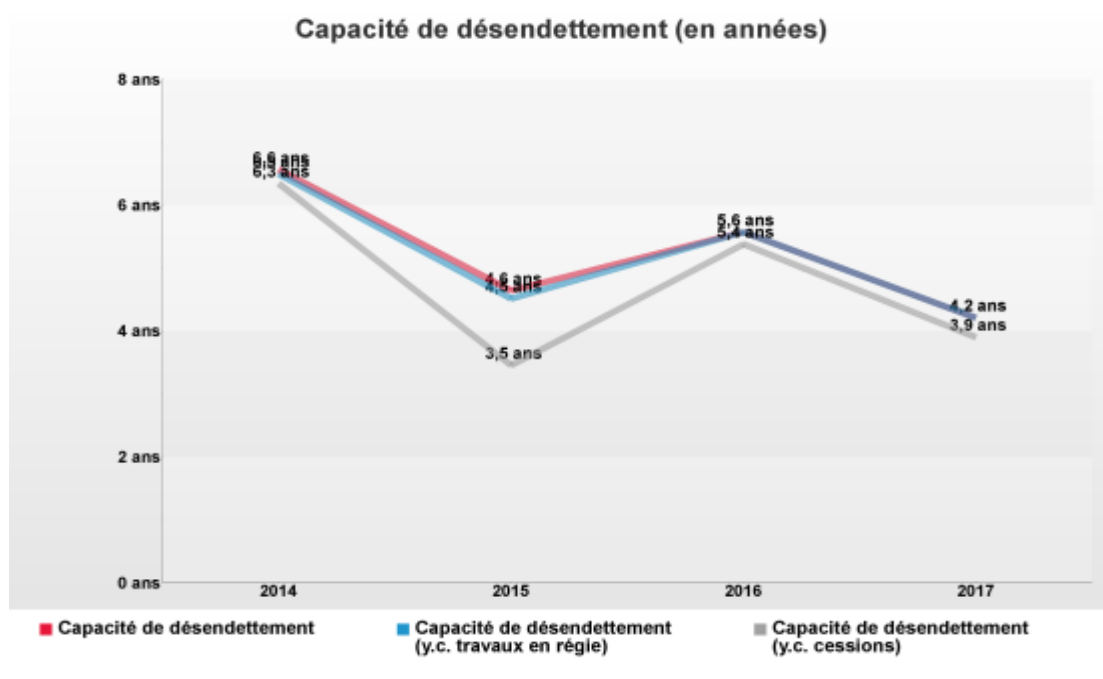
VI. Endettement de la Commune

En 2018, la commune a eu recours à l'emprunt pour un montant global de 550 000€ contracté auprès de la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres au taux de 1,44 % pour une durée de 15 ans.

Le ratio par habitant qui mesure l'encours de la dette est de **770 €** pour la Ville de Surgères il est inférieur à ceux du niveau régional (818 €) et national (837 €). Le recours à l'emprunt doit donc rester prudent.



VII. Capacité de désendettement



VIII. Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition votés par la Communes, étaient restés inchangés depuis 2013 ; en 2017, ils ont subi une augmentation de 1,5 % et sont restés maintenus en 2018.

Taxes	2013 à 2016	2017 et 2018
TH	13,93 %	14,14 %
TFB	27,68 %	28,10 %
TFNB	56,77 %	57,63 %

Pour l'année 2019, il est prévu de maintenir ces taux.

IX. Principaux ratios

	Montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	Nationale
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent brut de fonctionnement = EBF	1.377.456	198	265	211	203
Résultat comptable (Produits de fonctionnement – charges de fonctionnement)	892.020	128	178	130	133
Produits de fonctionnement réels	6.755.773	971	1.118	1.099	1.105
Charges de fonctionnement réelles	5.464.696	786	870	917	925
Capacité d'Autofinancement = CAF	1.291.076	186	247	182	180
Produits de cessions d'immobilisations	101.296	15	45	27	33
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	776.317	112	145	90	99
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	776.317	112	186	98	102

(source AEF de la DGFIP 2017)

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées

Les valeurs de 2019 sont :

1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population : 829,04 €
2. Produits des impositions directes / Population : 503,40 €
3. Recettes réelles de fonctionnement / Population : 925,11 €
4. Dépenses d'équipement brut / Population : 210,87 €
5. Encours de dette / Population : 765,14 €
6. DGF / Population : 179,02 €

X. Effectifs de la collectivité et charges de personnels

Les effectifs de la Commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires :
 - o Catégorie A : 2 agents
 - o Catégorie B : 9 agents
 - o Catégorie C : 73 agents
- Agents non-titulaires :
 - o Apprentis : 2 agents

La hausse des charges de personnel est due au recrutement d'agents recenseurs.